

CASIERS

6 ^{ème} et 5 ^{ème}	:	OBLIGATOIRE
4 ^{ème} à Terminale	:	FACULTATIF (le nombre de casiers étant limité, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Autant que possible, les fratries au Lycée doivent partager un casier)
INTERNES	:	INUTILE

Veillez remplir soigneusement cette feuille
et nous l'adresser **le plus tôt possible** avec un Chèque de **20,00 €**
libellé à l'ordre de **AAESL SAINT-MICHEL**
(ou règlement en espèces au service comptabilité)

L'ELEVE EN CLASSE DE

demande la location d'un casier pour l'année scolaire 2017/2018 à charge pour lui :

- * de régler la somme de **20,00 Euros**
- * de fournir un cadenas à clefs qui restera sa propriété
- * d'ouvrir ce casier à toute réquisition d'un responsable de l'Etablissement (en cas de nécessité absolue , le Directeur ou l'un de ses adjoints pourra donner l'autorisation d'ouverture du casier, même en cas d'absence de l'élève et d'autorisation formelle de sa part).

Il est interdit d'entreposer tout produit illicite ou interdit dans l'Etablissement (alcool....)

L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des effets contenus dans les casiers, résultant de faits et gestes d'élèves entre eux ou de tiers étrangers à l'Etablissement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ de l'élève en cours d'année.

Le demandeur a bien pris note que les casiers devront être vidés de tout contenu et laissés ouverts à la fin de l'année scolaire. Les cadenas fermés restant sur les casiers seront détruits.

Annecy, le

Le demandeur :

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Imprimé à adresser au service comptabilité dûment complété et accompagné du règlement
(aucune demande ne sera traitée sans règlement)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

REGLEMENT :

Espèces

Chèque

DEMANDE RECUE LE :

CASIER ATTRIBUE - NUMERO